

En 2014, la France a consacré 57,8 milliards d'euros à l'enseignement du second degré, soit 39,6 % de la dépense intérieure d'éducation.

Depuis 1980, la dépense moyenne par élève a crû de 65,9 % en prix constants pour s'établir à 9 640 euros en 2014.

EN 2014, la France a consacré 57,8 milliards d'euros au second degré (activités d'enseignement et activités liées), soit 39,6 % de la dépense intérieure d'éducation contre 42,9 % en 1980 (*tableau 3.1*). Fluctuant autour de 43 % jusqu'en 2000, cette part suit une tendance décroissante depuis.

En prix constants, la dépense totale pour le second degré a augmenté de 78,0 % entre 1980 et 2014, soit + 1,7 % en moyenne par an. Au cours de cette période, la dépense par élève a crû de 65,9 %, moins fortement que dans le premier degré (*figure 3.2*). Cette hausse, rapide de 1986 à 2000 (plus de 47 %) est due à l'amélioration de la carrière des enseignants d'une part, et, d'autre part, aux conséquences des lois de décentralisation. En effet, suite au transfert des crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et des lycées (1986) et d'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986), les départements et les régions ont participé plus massivement à la dépense d'éducation dans le second degré. Ensuite, la croissance s'essouffle pour s'inverser entre 2011 et 2013 (- 4 %). La diminution des dépenses des collectivités territoriales entre 2010 et 2013 (de près de 8 %), conjuguée à la légère croissance des effectifs au cours de la période (+ 0,8 %), explique cette baisse. En 2014, la dépense par élève connaît un léger rebond de 1,3 %, du fait de l'augmentation de la dépense d'éducation plus rapide que celle des effectifs.

À partir de 2006, on assiste à une nouvelle vague de décentralisation avec un transfert de compétences entraînant la prise en charge des

adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE)¹ par les régions et les départements, ainsi que de la part correspondante du forfait d'externat pour les établissements secondaires privés sous contrat. Les collectivités territoriales financent ces nouvelles compétences par le biais de taxes affectées déjà existantes : en 2014, elles assurent 21,9 % du financement initial contre environ 14,0 % en 2000. En 2014, l'État ne finance plus que les deux tiers de la DIE du second degré, contre presque trois quarts en 2000.

Les comparaisons internationales de dépense moyenne par élève montrent que la France présente une dépense par élève relativement élevée dans l'enseignement secondaire, 11 110 équivalents dollars en 2011 contre 9 280 pour la moyenne des pays de l'OCDE (*figure 3.4*).

En 2014, la dépense pour un collégien est de 8 410 euros. Pour un lycéen en enseignement général ou technologique, elle est de 11 190 euros et pour un lycéen en enseignement professionnel, elle atteint 12 230 euros. Une scolarité commencée à l'âge de trois ans et menant, en 15 ans, à un baccalauréat général et technologique sans redoublement ni raccourcissement de cycle est évaluée à 116 180 euros en 2014 contre 79 760 euros en 1990 (aux prix 2014), soit une augmentation de 46 % depuis 1990 (*tableau 3.3*). Une scolarité menant à un baccalauréat professionnel, en 16 ans puis en 15 ans à partir de 2008 (mise en place de la réforme de la voie professionnelle), est évaluée à 119 290 euros en 2014, en augmentation de 26 % depuis 1990. ■

1. Anciens personnels techniciens, ouvriers et de service – TOS.

La dépense d'éducation pour le second degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement ainsi que les activités liées : restauration et hébergement, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au second degré. Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, dont les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Ainsi en 2012, la mesure de la formation continue et des dépenses des ménages et des communes est revue, suivie en 2013, d'une correction pour ces dernières. De même, le passage à la base 2010 de la comptabilité nationale intégrant notamment Mayotte dans le champ est opéré. Ces modifications ainsi que celles apportées en 1999 (intégration des DOM) et en 2006 (passage à la LOLF) provoquent des ruptures dans les séries brutes. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données ont fait l'objet d'une rétropolation jusqu'en 1980. Les montants ainsi recalculés et présentés ici diffèrent de ceux des éditions précédentes de L'état de l'École. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires. L'indicateur international est présenté en équivalents dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

3.1 – La dépense d'éducation pour le second degré (y compris l'apprentissage au niveau secondaire)

	1980	2000	2010	2013	2014p
DIE pour le second degré¹					
aux prix courants (en milliards d'euros)	12,6	46,1	56,7	56,5	57,8
aux prix 2014 (en milliards d'euros)	32,5	56,9	58,7	56,8	57,8
Part dans la DIE (en %)	42,9 %	42,6 %	40,7 %	39,2 %	39,6 %
Dépense moyenne par élève ¹ aux prix 2014 (en euros)	5 810	9 140	9 910	9 520	9 640
Structure du financement initial (en %)²					
État ³		65,2 %	66,5 %		66,5 %
<i>dont MENESR</i>		61,9 %	63,4 %		63,5 %
Collectivités territoriales		23,5 %	21,8 %		21,9 %
Autres administrations publiques et CAF		2,3 %	2,3 %		2,3 %
Entreprises		2,0 %	2,1 %		2,1 %
Ménages		7,0 %	7,3 %		7,2 %

2014p : données provisoires.

1. La réévaluation de la DIE et de la dépense moyenne (voir méthodologie ci-contre)

s'applique à l'ensemble de la période.

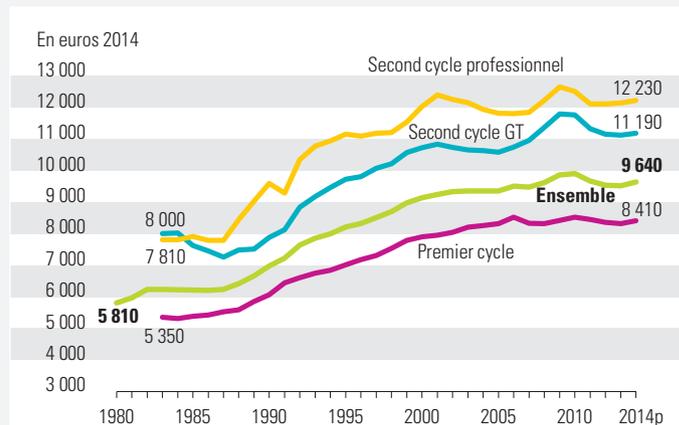
2. La structure du financement initial du second degré n'a pas été rétroplacée avant 2006.

3. État = MENESR + autres ministères + reste du monde.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

3.2 – Évolution de la dépense moyenne par élève du second degré aux prix 2014 en euros (depuis 1980)



2014p : données provisoires.

GT : général et technologique.

Note : les séries sont rétroplacées pour tenir compte des évolutions méthodologiques.

Elles diffèrent donc de celles des éditions précédentes de *L'état de l'École*.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

3.3 – Dépense théorique pour quelques scolarités-types, sans redoublement (aux prix 2014)

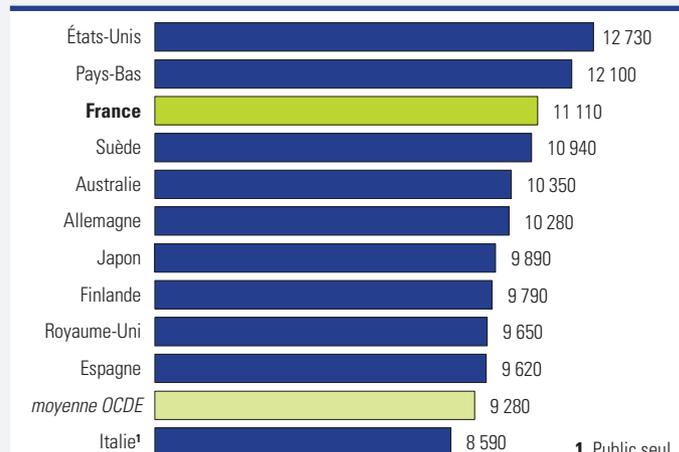
Scolarités-types	Durée totale	Dépense totale (en euros)	
		1990	2014p
Baccalauréat général et technologique	15 ans	79 760	116 180
Baccalauréat professionnel	15 ou 16 ans ¹	94 520	119 290

1. 16 ans avant la réforme de la voie professionnelle qui commence à s'appliquer progressivement à partir de la rentrée 2008, 15 ans ensuite.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPP.

3.4 – Dépense moyenne pour un élève du secondaire Public et privé, en équivalents dollars (2011)



1. Public seul.

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2014.